PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de Sainghin-en-Weppes du 22 mars 2023

Etaient présents: M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER-RICHEZ Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, WAYENBURG Aymeric, BARBE PLONQUET Marie-Laurence, CARTIGNY Pierre-Alexis

Excusé:

M. AFFLARD Christian

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M.POULLIER Bernard Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale Mme MOUILLE Sophie à Mme BARBE Marie-Laurence

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Secretariat Général

M. le Maire ouvre la séance à 20h00, procède à l'appel et vérifie que le quorum est atteint.

Mme Marie-Françoise DELPORTE est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire revient sur quelques sujets d'actualité notamment sur le projet de construction de la nouvelle médiathèque. M. le Maire présente le projet en images et en vidéo au Conseil Municipal.

M. le Maire annonce également la construction de 30 logements rue Gambetta à la place de la Ferme de l'Epinette. Le projet est porté par le bailleur 3F Notre Logis. Ces logements seront principalement à destination des primo accédant afin de permettre aux jeunes de venir sur la commune mais aussi aux enfants pour remplir nos classes.

Enfin, M. le Maire termine en indiquant que la poste a souhaité fermer, un accord a donc été trouvé afin de maintenir ce service public sur la commune. En effet, la commune reprendra donc les services postaux (courriers, colis et banque) au sein de la mairie. Un agent sera formé à cet effet.

La poste financera les travaux d'aménagement pour garantir toute la discrétion et la sécurité nécessaire.

En parallèle, la Préfecture a proposé à la commune, suite à ses très bons résultats en terme de production de CNI et Passeports, la mise en place d'un second dispositif de recueil. Ainsi la commune pourra produire 8 000 titres pas an contre 4 000 titres avec un seul dispositif de recueil.

Le procès-verbal est adopté <u>à la majorité des suffrages exprimés</u> (27 voix pour – 1 abstention CARTIGNY Pierre-Alexis).

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

<u>Délibération n°1</u>: Rapport d'Orientation Budgétaire

M. POULLIER Bernard présente la délibération.

Les éléments de compréhension ont été exposés dans l'annexe jointe.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

<u>Délibération n°2</u> : Création d'une Agence Postale Communale

M. le Maire présente la délibération.

Mme GUERBEAU Pascale demande si les services rendus par l'Agence Postale Communale seront les mêmes que ceux rendus actuellement par la poste (courrier et banque). M. le Maire réponds par l'affirmative en indiquant qu'en plus ces services seront rendus aux mêmes horaires que la mairie.

Mame GUERBEAU Pascale se pose la question de savoir si la discrétion, notamment pour les démarches bancaires, pourra être respectée. M. le Maire réponds par l'affirmative. Il énonce qu'il y aura deux accueils distincts : un accueil pour la poste et les demandes de titres et un accueil pour les demandes concernant l'état civil, le cimetière, le portail famille, etc.

Il indique en plus qu'un poste sera mis à disposition par la poste pour les administrés qui souhaitent consulter internet.

L'ouverture de l'Agence postale Communale est prévue pour le 1^{er} septembre, la poste reste ouverte en attendant.

La délibération est adoptée à <u>la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour – 5 abstentions M. WAYENBURG Aymeric, Mme BARBE Marie-Laurence, Mme GUERBEAU Pascale, M. MORTELECQUE Denis et Mme MOUILLE Sophie).</u>

<u>Délibération n°3</u>: Attribution d'un fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la rénovation du parc d'éclairage public de la commune – Signature convention d'attribution

M. le Maire présente la délibération.

La délibération est adoptée à <u>l'unanimité des membres présents.</u>

<u>Délibération n°4</u> : Convention d'adhésion aux services de prévention du Cdg59 - Pôle Santé au Travail

M. DEWAILLY Bruno présente la délibération.

La délibération est adoptée à <u>l'unanimité des membres présents.</u>

<u>Délibération n°5</u>: Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique)

M. DEWAILLY Bruno présente la délibération.

La délibération est adoptée à <u>l'unanimité des membres présents</u>.

<u>Délibération n°6</u>: Actualisation du règlement intérieur des activités périscolaire et extrascolaires

Mme ROELENS Natasha présente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

<u>Délibération n°7</u>: Actualisation du règlement intérieur de l'Espace Jeunes

Mme ROELENS Natasha présente la délibération.

Mme CAPANNELLI Claire souhaite savoir où se passait les inscriptions avant. Mme ROELENS réponds que les inscriptions devaient se faire sur le portail famille mais les parents devaient quand même passer par l'Espace Jeunes, il a donc été convenu de simplifier la démarche.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

<u>Délibération n°8</u>: Renouvellement de partenariat avec CinéLigue Hauts-de-France – Autorisation signature convention

Mme PARMENTIER Isabelle présente la délibération.

M. ROLAND Éric demande s'il y a 6 représentations par an. Mme. PARMENTIER Isabelle réponds qu'il y en aura plus que 6.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

 $\underline{\text{D\'elib\'eration n°9}}$: Retrait d\'elib\'eration n°10 du 19 octobre 2022 - Cession de la parcelle AH 508

M. le Maire présente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

<u>Délibération n°10</u> : Cession de la parcelle AH 508 – Rue de la Drève du Château

M. le Maire présente la délibération.

La délibération est adoptée à <u>l'unanimité des membres présents</u>.

<u>Délibération n°11</u> : Retrait de la délibération n°11 du 19 octobre 2022 – Cession de la parcelle AB 478

M. le Maire présente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°12 : Cession de la parcelle AB 478 – Rue de la Commune de Paris

M. le Maire présente la délibération.

La délibération est adoptée à <u>l'unanimité des membres présents</u>.

<u>Délibération n°13</u>: Retrait de la délibération n°15 du 14 décembre 2022 – Cession du morceau de chemin n°57 jouxtant les parcelles AK 92 et AK 93

M. le Maire présente la délibération.

La délibération est adoptée à <u>l'unanimité des membres présents.</u>

<u>Délibération n°14</u> : Cession du morceau de chemin n°57 jouxtant parcelles les AK 92 et AK 93

M. le Maire présente la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal se tiendra le 12 avril prochain. La commission « Administration Générale » aura lieu le jeudi 6 avril 2023 à 19h.

L'ordre du jour est épuisé à 20h55.